CHARTE INTERDÉPARTEMENTALE POUR UN ANC DE QUALITÉ

Juillet 2018

Faites valoir votre engagement et vos compétences pour un ANC de qualité !

Rejoignez un réseau interdépartemental d'information et d'échange !

L'assainissement non collectif

L'ANC est une réponse technique, économique et environnementale adaptée et pertinente pour traiter les rejets d'eaux usées en habitat dispersé.

Il doit être confié à des professionnels qui interviennent en complémentarité et accompagnent l'usager pour assurer une offre de qualité couvrant la conception, la mise en œuvre, l'entretien et le contrôle des installations.

Les professionnels invités à adhérer à la charte Qualit'ANC

- **les professionnels de la conception**
- **les professionnels de la mise en œuvre**
- **les professionnels de l'entretien et de la vidange**
- **les SPANC - services publics d'assainissement non collectif**

Les objectifs de la charte

1 - Intégrer l'ensemble des corps de métier pour un service de qualité, en garantissant une bonne coordination entre tous les intervenants auprès de l'usager.

2 - Valoriser les entreprises ayant de bonnes pratiques et permettre aux SPANC et à leurs usagers de s'appuyer sur une liste de professionnels apportant des garanties.

3 - Améliorer et harmoniser les pratiques, en partageant et en favorisant la mise en œuvre des référentiels de connaissances et d'actions définis au niveau national.

De par les partenaires associés, la charte vise à couvrir la **région Auvergne-Rhône-Alpes et les territoires limitrophes**.

www.qualitanc.org

Contact : GRAIE I Elodie Sanchez-Collet I qualitanc@graie.org I www.graie.org I 04 72 43 88 60

Pourquoi adhérer ?

Les engagements de la charte reflètent globalement le cadre réglementaire national, que vous respectez probablement. Votre adhésion consiste donc à confirmer votre engagement ! Elle vous apporte également d'autres avantages :

Entreprises

Faites valoir vos compétences en affichant le logo de la charte, preuve que vous apportez certaines garanties

Démarquez-vous : figurez dans l'annuaire recommandé et diffusé par les SPANC

SPANC

Faites valoir votre engagement auprès de vos usagers et des professionnels de votre territoire

Améliorez l'accompagnement de vos usagers

Entreprises et SPANC

Montez en compétences et en connaissances : accès facilité aux actualités, informations techniques et réglementaires

Rejoignez un réseau interdépartemental d'acteurs engagés pour l'ANC favorisant les échanges interprofessionnels

Comment adhérer ?

Votre demande d'adhésion doit être transmise au Graie pour validation par le comité de suivi de la charte. Elle comporte les éléments suivants :

- le formulaire dument complété et signé (disponible sur www.qualitanc.org)
- les différents justificatifs demandés
- le règlement des frais d'adhésion : 140€/an
  (frais d'inscription à une journée d'information inclus)

Prochain comité de suivi à l'Automne, envoyez-nous vos dossiers avant le 1er Octobre 2018 !

Déjà adhérent à une charte ANC ou à une organisation professionnelle ? Votre adhésion peut-être allégée ! Pour en savoir plus, contactez-nous

Les signataires de la charte vous invitent à adhérer !

Pour un assainissement non collectif de qualité